



Confédération des Professionnels **Indépendants** de l'Hôtellerie

Communiqué

Paris, le 21 juin 2013

A la veille de la pleine saison touristique, la crue exceptionnelle du 18 juin 2013 vient de porter un coup très rude à l'économie de la ville de Lourdes et tout particulièrement aux entreprises du secteur CHR.

Le président de la République a promis une reconnaissance rapide de l'état de catastrophe naturelle ainsi que le déblocage d'aides exceptionnelles, à la hauteur des dégâts exceptionnels.

Pascal Chardonnet, président départemental accompagnera Sylvia Pinel samedi 22 juin qui se rendra sur place pour soutenir les populations, les professionnels sinistrés et évaluer les dégâts causés par les inondations.

La CPIH se mobilise pour apporter son soutien et son aide dans la gestion de l'urgence auprès de tous les établissements CHR sinistrés.

Dans un premier temps, l'équipe CPIH s'est rendue dans la ville basse à la rencontre des hôteliers-restaurateurs gravement sinistrés par la crue pour les écouter et dresser avec eux un premier état des lieux des dommages subis et des besoins urgents. Les formulaires renseignés seront remis à la cellule de crise mis en place à l'initiative de la Chambre de Commerce.

La liste des actions prioritaires à mener a été remise aux professionnels en réponse à leurs interrogations concernant :

- Les indemnisations d'assurance (dégât des eaux, perte d'exploitation et de marchandises)
- Le plan de règlement à négocier auprès des administrations et adapté à la baisse de chiffre d'affaires (Urssaf, impôts...)
- Les tiers à informer quant au risque de baisse d'activité suite aux dégâts subis (assureur, expert-comptable, fournisseurs, banquier, bailleur, autres...)
- La situation de leurs salariés vers des RTT, des congés payés ou du chômage partiel

La CPIH s'engage à accompagner tous les professionnels CHR en tenant à leur disposition des modèles de lettres destinées aux administrations et les informera des éventuelles aides et subventions consenties par l'Etat, le Conseil régional et le Conseil général.

D'autre part, la CPIH a informé les hôteliers-restaurateurs des Hautes-Pyrénées d'une action de solidarité HCR Prévoyance mis en place pour les salariés sinistrés ou au chômage technique suite à la fermeture de l'entreprise, aide exceptionnelle de 1000 euros par salarié + 500 euros par enfant à charge.

Pour tout contact : Bureau CPIH 65 1, bis rue de l'Eglise 65100 LOURDES info@cpih65.com
Portable : 06 38 70 39 76 Tél : 05 62 94 99 92 Fax : 05 62 94 78 46
Pascal CHARDONNET Président CPIH 65 Portable : 06 61 97 94 00

